

06 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coulées de boue en zone agricole : actions et responsabilités.

Suite aux récentes, et désormais malheureusement classiques, inondations avec coulées boueuses, il nous semble important d'apporter un éclairage nuancé sur les responsabilités en matière d'agriculture et de replacer les actions à mener dans une méthode.

Les agriculteurs sont-ils responsables des coulées de boue ?

Pour répondre à cela, il faut d'abord rappeler deux notions de base : le risque d'érosion et le dommage potentiel.

L'érosion des terres agricoles est conditionnée par 4 facteurs : la quantité et l'intensité de la pluie, la nature du sol, l'inclinaison et la longueur de la pente et la culture en place, donc la pratique de l'agriculteur. C'est l'ensemble de ces 4 facteurs qui conditionne le risque d'érosion et toute gestion raisonnable de ce risque doit prendre en compte les 4 facteurs. En d'autres termes, accuser uniquement telle parcelle, donc tel agriculteur, c'est nier **l'influence de ce qui s'est passé en amont** de son champ, l'importance de la pluie, les éléments liés au sol, ou même le rôle d'une route. Et cela réduit d'autant l'éventail des solutions à envisager.

D'un autre côté, le dommage occasionné par la coulée de boue, c'est la maison, la voirie, le cours d'eau, qui sont envahis par la boue. C'est aussi, rappelons-le, le champ qui est détruit, la récolte perdue. En termes de dommages, il convient de **mesurer l'impact de l'érosion depuis sa source sur les versants, jusqu'à l'exutoire**, et in fine le cours d'eau. On peut par exemple se poser des questions sur certains choix en matière d'aménagement du territoire, sur la pertinence ou le dimensionnement de tel ou tel ouvrage sur les rivières, voire sur l'entretien des fossés, chavées et voies d'écoulement des eaux.

Autrement dit, il faut se méfier des raccourcis faciles et **replacer chaque situation dans son contexte** : chaque coulée de boue est un cas d'espèce.

Que peut-on faire ?

Au-delà de l'action locale visant à pallier une situation d'urgence, il faut **agir de manière préventive** en identifiant les situations potentiellement à risque et en réfléchissant à l'occupation du sol. C'est un travail à mener tout au long de l'année, **en concertation** avec les riverains, les agriculteurs, les pouvoirs communaux et les services régionaux.

En vrac : s'informer sur les zones avec des sols fragiles (battants), limiter les regroupements de parcelles avec la même culture formant de grandes longueurs de pente, implanter des bandes de céréale ou d'herbe en bordure de champ, entretenir fossés et chavées, ne pas bâtir dans les zones d'écoulement

naturel des eaux, et le cas échéant, déplacer une entrée de champ, changer un sens de culture, faire attention à un effet du dernier sillon de labour, travailler le sol de manière à favoriser l'infiltration...

Les services communaux, provinciaux et régionaux collaborent étroitement sur ces sujets, notamment grâce au plan PLUIES, à l'action de groupes interdisciplinaires et « interadministrations » (Groupe Transversal Inondations, réunions de travail dans les Provinces) et l'organisation de séances d'information (notamment via les Contrats Rivière, les conseillers MAE, ...)

Sur le terrain la priorité sera donnée à **une démarche intégrée en recherchant la combinaison d'effets** sur le sol (limiter sa fragilité), le ruissèlement (favoriser l'infiltration et éviter les concentrations de flux), et l'érosion (diminuer les sédiments, stocker temporairement les flux chargés).

Mais finalement, les agriculteurs sont-ils responsables ?

En matière de coulées de boue, on ne peut effectivement pas nier les **effets négatifs d'une certaine forme d'agriculture**, recherchant de grandes surfaces homogènes et souvent fortement mécanisée. Ainsi par exemple, lorsqu'un bassin versant est presque entièrement occupé par une seule culture, sur des dizaines d'hectares, et que survient une pluie relativement forte à un moment de la saison où les plantes ne protègent pas le sol, les forces d'érosion mises en jeu dépassent de loin la résistance du sol en place.

Il y a donc clairement **un équilibre à (re)trouver** entre des modes de culture à vocation économique et productive et les capacités naturelles du terrain à supporter ces modes de cultures sans se dégrader au-delà de limites supportables. On est là au cœur de la notion de développement durable car la préservation du sol à long terme est un enjeu fondamental pour assurer la production agricole future.

GISER en pratique

Contact presse : Arnaud Dewez 0497 575 573 et 081 336 471

Adresse de contact

Cellule GISER

SPW DG 03 – Direction du Développement rural

Av. Prince de Liège 7 - 5100 Jambes

Tél. : 081 336 473 ou 471

Email : giser.dgarne@spw.wallonie.be et contact@giser.be

Site : www.giser.be

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

GISER est un pôle de recherche et d'information spécialisé dans la lutte contre l'érosion des sols agricoles, créé par la Région wallonne (DGo3 Développement rural), l'Université de Louvain-la-Neuve et l'ULg Gembloux Agro-Bio Tech. GISER propose des services à deux niveaux : l'amélioration des connaissances et l'information d'une part, le diagnostic de situations à risque et l'élaboration de solutions techniques d'autre part. GISER s'adresse principalement aux pouvoirs locaux, aux gestionnaires de terrains en milieu rural (agriculteurs, aménageurs, contrats rivières, ...). GISER travaille en collaboration avec le réseau d'encadrement agricole en Wallonie et participe à des projets transfrontaliers.

